



Avis de publication d'un règlement d'emprunt

Lors de sa séance tenue le 24 mars 2022, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT CA-2022-367 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DES DOSSIERS AU SERVICE DE POLICE.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce règlement suite à la procédure d'enregistrement de ces personnes tenue du 2 au 6 mai 2022, et a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 août 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté sur <http://longueuil.quebec/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Donné à Longueuil, le 23 août 2022

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière